

entre eux la dessus. je mande au Tresorier de Faire un nouveau decompte aux dites deux Compagnies Sans les Separer au moyen de quoy cet excedent qu'il y a eu dans quelques unes ne Se trouvera plus quand elles Seront jointes et le payement en Sera fait Suivant l'intention de sa Majesté [Ludwig XIV.]. je Suis avec un tres profond respect ...".

Kopie, wohl 1750? in den Besitz von Gardehptm. und Brigadier **Beat Fidel** Zurlauben, dem Autor der Histoire militaire und des Code militaire, gelangt - AH 108, 133^V (aufgeklebt)

68 A

1711 November 24.

A

SCHREIBEN [VOM SECRETAIRE D'ETAT DE LA GUERRE, DANIEL-FRANÇOIS VOYSIN DE LA NOIRAYE] AN [DEN INTENDANTEN DER FRANZ. ARMEE IN FLANDERN, CHARLES-ETIENNE MAIGNART, MARQUIS] DE BERNIERES

Gehört zu AH 108/68

"L'intention de sa Majesté [Ludwig XIV.] est qu'elles [gemeint die besagten Halbkompagnien im Regiment May]¹ soient payées suivant le nombre d'hommes qui fera le total des deux demies Compagnies jointes ensemble, bien entendu que S'il excedoit le nombre de 200 [hommes] dont les compagnies doivent être composées, le Surplus ne leur sera pas payé."

1) s. Zurlaubiana AH 108/68

Von gleicher Hand wie AH 108/68, wohl 1750? in den Besitz von Gardehptm. und Brigadier **Beat Fidel** Zurlauben, dem Autor der Histoire militaire und des Code militaire, gelangt - AH 108, 133^V (aufgeklebt)

69

1757 Juni 20., Wien

A

SCHREIBEN¹ VON [KAISERIN] MARIA THERESIA "AU ROY TRES CHRETIEN [LUDWIG XV.]"

"Monsieur mon frere et Cousin le Seigneur a fait triompher enfin notre juste Cause [- Krieg zwischen Oesterreich, Frankreich und Russland einer- und Preussen und England anderseits -], je viens d'en avoir L'jm-

portante et l'agréable Nouvelle par la lettre ci jointe du Ma[réch]al [Leopold Josef Maria Graf] D'aune [=von Daun] [- Sieg der österreichischen Waffen unter Daun über Preussen in der Schlacht bei Kolin vom 18. Juni 1757 -], et je n'ay rien de plus pressé que de la Communiquer à Votre Majesté telle qu'elle M'est parvenue je Sçait la part qu'elle veut bien prendre a ce qui me regarde, et Moyennant cela non Seulement je ne doute pas qu'elle N'apprenne avec plaisir un Sy grand Evènement mais je reçois même ce bienfait de la Divine providence avec un accroissement de Satisfaction parce que je me tient assuré que votre Majesté partage Ma joye je ne Sçais jusques icy quant a mon armée qui Est Dans praque, Ny d'ailleurs rien audela de ce que Contient la lettre ... [von Daun], mais Votre Majesté peut Compter que je l'jnformeray Sans delay par un second courier des Détails qui me parviendront en attendant je croy que nous pouvons beaucoup Esperer Des suites de Cette grande Journée dont il S'agit de tirer party, on fera de ma part tout ce qui sera possible de faire, et je Sçais a quel point je Peut Compter Sur Votre Majesté. je regarde ainsy Ce Moment comme le plus beau de Ma Vie que votre Majesté me Continüe Son amitié et qu'elle me Croye pour toujours Mon frere et Cousin de Votre Majesté Bonne soeur et Cousine ...".

1) Ueber dem Text steht noch: "... de la Main de Sa Majesté [Maria Theresia]".

Kopie, wohl aus dem Besitze von Gardehptm. und Brigadier **Beat Fidel** Zurlauben - AH 108, 134-135 - Blatt 135 leer

70

1757 [September?]

A

AUFSTELLUNG [FRANZ. TRUPPENVERBÄNDE ENTLANG DER ATLANTIKKÜSTE - KRIEG U.A. ZWISCHEN FRANKREICH UND ENGLAND - ZUM SCHUTZ VOR ANGRIFFEN DER ENGL. FLOTTE]

"Jle de Rez [=Ré]	1. ^B de languedoc ¹
	1. du Royal Corsse
	2. des grenadiers Royeaux
	1. de Milice de s. ^t Brieux [=Saint-Brieuc]
	<u>2000. de garde Côtes</u>
d'oleron	2. ^B de Rouargue [=Rouergue]
	1. de milice de gasconne
	1. de milice de Poitou